

# LES DONNS DE BIENFAISANCE PAR ASSURANCE VIE

*Comment utiliser une police d'assurance vie comme don de bienfaisance*

1

Le donateur est propriétaire de la police



L'organisme de bienfaisance est le bénéficiaire

- La succession du donateur reçoit un reçu officiel
- Aucun reçu pour les primes du vivant du donateur
- Possibilité de faire des modifications à tout moment

2

L'organisme de bienfaisance est propriétaire de la police



Le donateur est couvert par une assurance vie

## **Pour les nouvelles polices :**

- Le donateur reçoit un reçu pour les primes versées en continu
- Aucun reçu au décès du donateur
- Aucune modification de l'organisme de bienfaisance ultérieurement

## **Pour les polices existantes :**

- Le donateur reçoit un reçu pour la valeur de rachat actuelle, ou peut-être plus élevé pour la juste valeur marchande
- Le donateur reçoit un reçu pour les primes versées en continu
- Aucun reçu au décès du donateur

Site Web : [www.cagp-acpdp.org/fr](http://www.cagp-acpdp.org/fr)

Email : [info@cagp-acpdp.org](mailto:info@cagp-acpdp.org)

Téléphone : 1-888-430-9494